



## Décès de Gilles Devers « maître du droit » français à l'origine des mandats d'arrêt de la CPI

L'avocat et docteur en droit français Gilles Devers est décédé mardi. Le « champion de la justice palestinienne » avait 68 ans.

Par [Middle East Monitor](#)

Mondialisation.ca, 28 novembre 2024

[Middle East Monitor](#) 27 novembre 2024

Région : [L'Europe](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Histoire](#), [société et culture](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Devers était considéré comme le « maître du droit » à l'origine des mandats d'arrêt émis la semaine dernière par la Cour pénale internationale (CPI) contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et son ancien ministre de la Défense Yoav Gallant, accusés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Sa maladie le faisait beaucoup souffrir, mais le jour où les mandats ont été émis, il a dit à son fils : « Maintenant, je peux mourir en paix ». Malgré la douleur, il a tenu à parler aux médias de cette victoire judiciaire exceptionnelle et a fait ses dernières déclarations sur le sujet à *Al Jazeera*.

Pendant 30 ans, Gilles Devers a partagé son travail entre les secteurs de la santé et du social et la défense des minorités en France et dans le monde. La cause palestinienne était sa première priorité, et il était l'un des porte-parole d'un groupe de 350 ONG, représenté par 40 avocats, chargé de gérer une plainte déposée auprès de la CPI concernant les crimes de guerre commis lors de l'offensive militaire israélienne de 2008-2009 contre les Palestiniens de Gaza. L'Autorité palestinienne l'avait chargé de déposer une plainte en son nom en janvier 2009.

L'avocat français a également déposé une plainte contre Israël en juillet 2014 concernant sa guerre contre Gaza la même année, ce qui a donné lieu à une importante campagne médiatique et à une pression sur l'AP et la Cour internationale de justice (CIJ). Cela a conduit la Palestine à adhérer au Statut de Rome et la CPI à accepter d'ouvrir un examen préliminaire des faits qui ont eu lieu à partir du 13 juin 2014.

L'expert français en droit international Abdelmajid Merari l'a décrit comme un « avocat humanitaire et de principe » qui a consacré sa vie à la défense des questions humanitaires, notamment de la cause palestinienne ». Merari a déclaré à *Al Jazeera Net* qu'il lui avait beaucoup appris. « Il a été mon mentor dans plusieurs affaires pendant plus de 15 ans de travail en commun et il a accueilli à bras ouverts les divergences d'opinion. Avec sa disparition, nous perdons une figure inestimable du droit et des droits de l'homme. »

Malgré les obstacles rencontrés par l'équipe juridique et le rejet des demandes qu'il a présentées dans le dossier de la CPI, Devers s'est distingué par son insistance à ne pas abandonner.

« L'esprit chevaleresque du peuple palestinien », a-t-il déclaré, « est plus importante que celui des avocats ».

Dans ce contexte, Merari – l'un des avocats les plus proches de lui – a souligné que Devers avait défendu la cause palestinienne avant l'émission des mandats d'arrêt. « En effet, [il l'a fait] depuis que la Palestine est devenue membre du Statut de Rome, et lorsque la décision du 5 février 2021 a été rendue confirmant la compétence de la CPI sur les territoires palestiniens occupés par Israël en 1967, y compris Jérusalem-Est, la Cisjordanie et la bande de Gaza, il a examiné et aidé les experts de la CPI à rédiger le texte ».

Les événements du 7 octobre 2023 ont incité Devers à agir encore plus intensément sur le dossier des Palestiniens. Selon Merari, il était le « moteur » de l'équipe juridique. « Il posait des questions quand nous nous relâchions, et il écrivait des centaines de pages de notes quand nous étions paresseux. Dans cette affaire, il a fait pression sur les membres de l'équipe pour qu'ils recueillent des preuves, et il a travaillé pour coordonner leurs rôles malgré tous les problèmes de santé dont il souffrait à l'époque. » Il a ajouté que « Gilles Devers a pleuré à la porte de la CPI lorsqu'une avocate palestinienne s'est excusée de ne pas être venue, car tous les membres de sa famille avaient été tués la veille du 9 novembre, lorsque nous sommes allés déposer la plainte au tribunal, ce qui a été le principal motif pour émettre les mandats d'arrêt. »

Merari a déclaré à *Al Jazeera Net* que même si Devers se préparait à subir une opération « extrêmement dangereuse » – « une question de vie ou de mort » – la dernière chose dont il a parlé était le quartier de Sheikh Jarrah à Jérusalem-Est occupée. De plus, il prévoyait de soulever à la CPI la question des prisonniers palestiniens détenus par l'État d'occupation.

Merari, son ami et collègue proche, a conclu en affirmant que les mandats d'arrêt émis contre Netanyahu et Gallant étaient « le cadeau » que Devers recherchait depuis plus de 15 ans. « Il a quitté [ce monde] avec la conscience tranquille, et nous poursuivrons notre bataille juridique dans l'esprit de Gilles Devers et pour exécuter sa volonté, car le véritable travail, le plus difficile, a en fait commencé après l'émission des mandats. »

Article original en anglais : French 'legal maestro' behind ICC arrest warrants passes away, [Middle East Monitor](#), le 27 novembre 2024.

Traduction MR, [ISM France](#)

La source originale de cet article est [Middle East Monitor](#)  
Copyright © [Middle East Monitor](#), [Middle East Monitor](#), 2024

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)